

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Était absent :

Serge CHABOT,	conseiller;
---------------	-------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAUULT	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

256-10-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

- 10.1 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2019-2023
- 10.2 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit
- 10.3 Demande de copie d'enregistrement de l'audience de la CPTAQ

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

257-10-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose conformément à l'article 202.1 du *Code Municipal du Québec* des procès-verbaux de correction;

En Conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021.

Que le conseil municipal accepte les procès-verbaux de correction concernant les mois suivants :

- 6 avril 2021;
- 3 mai 2021;
- 7 juin 2021;
- 5 juillet 2021;
- 16 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

258-10-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	12 249,16 \$	C2100317 à C2100323
	235,04 \$	M0000030
	57 891,46 \$	L2100114 à L2100127
	1 063,90 \$	V0310821
Comptes à payer	24 323,99 \$	C2100324 à C2100341
	73,60 \$	L2100128 à L2100129
Salaires payés	7 115,24 \$	D2100315 à D210326

Adoptée à l'unanimité

259-10-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

260-10-2021 **2.5 Dépôt des états comparatifs**

Attendu que Conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*, les états comparatifs doivent être déposés par le secrétaire-trésorier;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, procède au dépôt des états comparatifs;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs produits conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

261-10-2021 **2.6 Règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les congés fériés**

Attendu que le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les congés fériés;

Attendu que les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et des congés fériés sont désormais décidés par résolution du conseil municipal;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier, lors d'une séance du conseil tenu le 7 septembre 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les congés fériés ».

Adoptée à l'unanimité

262-10-2021 **2.7 Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral**

Attendu que le ministre responsable des Affaires municipales a établi, par règlement (Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux), un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux (art. 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités);

Attendu que le conseil d'une municipalité peut, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour le personnel électoral;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 7 septembre 2021;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral ».

Adoptée à l'unanimité

263-10-2021 **2.8 Envoi par huissier – Avis 7, rue Pierre-Delage**

Attendu que selon le contrat notarié passé devant le notaire Me Serge Chagnon le 25 février 2020 et enregistré sous le numéro 25 231 642, le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage a un délai de 2 ans pour terminer la construction d'une résidence;

Attendu que le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage demande à la Municipalité une prolongation pour compléter la construction de sa résidence;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal refuse la prolongation demandée par le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage.

Que le conseil municipal expédie par huissier, un avis mentionnant son intention de reprendre le terrain si une résidence n'est pas construite avant la fin

Adoptée à l'unanimité

264-10-2021 **2.9 Projet de micro-culture – FSPS régional**

Attendu que la Municipalité a lancé l'idée du projet de micro-culture sur une partie d'un terrain dont elle est propriétaire sur le chemin de Béthanie;

Attendu que le conseil municipal souhaite déposer ce projet dans le cadre du FSPC régional;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard a déposé et signé pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du FSPS régional pour le projet de micro-culture.

Adoptée à l'unanimité

265-10-2021 **2.10 Rapport final dépenses – acquisition de véhicules**

Attendu que la Municipalité a procédé à l'acquisition de véhicules de voirie et de Premiers répondants dans le cadre du Règlement d'emprunt no 336-2020;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard présente le rapport final sur les dépenses en lien avec le règlement d'emprunt;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final du 14 septembre 2021 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 71 765,28 \$.

D'approuver le financement par :

- Une somme de 50 000 \$ provenant du règlement d'emprunt no 336-2020;
- Une somme de 7 177,91 \$ provenant du surplus accumulé non affecté;
- Une somme de 12 000 \$ provenant d'une aide financière du service incendie de Sainte-Christine;
- Une somme de 2 587,37 \$ provenant des activités de fonctionnement 2021.

Adoptée à l'unanimité

266-10-2021 **2.11 Clinique de vaccination antigrippale**

Attendu que le CISSS Montérégie-Est souhaite tenir une clinique de vaccination antigrippale à Sainte-Christine;

Attendu qu' afin de promouvoir la vaccination des clientèles ciblées pour la vaccination influenza dans leur milieu de vie, le CISSS Montérégie-Est souhaite établir un partenariat avec des municipalités du territoire;

Attendu que le CISSS Montérégie-Est a effectué certaines demandes à la Municipalité afin de tenir la journée de vaccination sur son territoire (environ 130 rendez-vous);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine trouve très important le maintien d'un tel service à la population sur son territoire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine :

- Fournit gratuitement un local d'une superficie minimale de 1000 pieds carrés, avec accès pour la clientèle à mobilité réduite et stationnement pour la clientèle;
- Fournit le mobilier nécessaire à la clinique, soit : 4 tables, 30 chaises et 3 poubelles;
- S'assure de débarrasser le local et fournir une procédure simple pour le retour des clés à la fermeture de la clinique de vaccination;
- Fournisse les coordonnées d'un responsable pour la gestion du local que le CISSS Montérégie-Est pourra contacter en cas d'urgence;
- Fournit sans frais une ressource humaine pour l'accueil de la clientèle, et ce, pour toute la durée de la clinique de vaccination;
- Effectue la promotion de la clinique auprès des citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

267-10-2021 **2.12 Demande débranchement – Hydro-Québec et Cooptel**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à l'achat du 647, 1^{er} Rang Ouest le 7 septembre 2021;

Attendu que la Municipalité souhaite procéder à la démolition du bâtiment;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande le débranchement du service à Hydro-Québec ainsi qu'à CoopTel pour la propriété du 647, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

268-10-2021 **2.13 Facturation Covid – CAUCA**

Attendu que la pandémie génère encore des dépenses imprévues pour toutes les organisations et que la centrale CAUCA ne fait pas exception;

Attendu que CAUCA a entrepris de nombreuses démarches auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir de l'aide, mais que celle-ci s'est avérée insuffisante jusqu'à maintenant, et ce, malgré leur statut d'OBNL;

Attendu que devant cette impasse, CAUCA n'a pas d'autres choix que de solliciter les municipalités qu'elle dessert, d'autant plus que les municipalités du Québec ont reçu des aides financières gouvernementales pour assumer les dépenses excédentaires associées à la pandémie;

Attendu que CAUCA réclame un montant de 0,30 \$ per capita, mais d'un minimum de 350 \$ par municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine autorise le paiement de la facture de CAUCA afin de pallier aux dépenses imprévues liées à la Covid-19.

Adoptée à l'unanimité

269-10-2021 **2.14 Tablettes et portable**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine tient des réunions de conseil sans papier;

Attendu que le conseil municipal compte trois (3) nouveaux élus municipaux;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à l'achat de nouvelles tablettes IPAD et d'un nouveau portable pour les élus municipaux

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit autorisée à procéder à l'achat de deux tablettes IPAD avec étui et d'un ordinateur portable pour les nouveaux élus municipaux.

Que les sommes nécessaires à l'achat des tablettes et du portable soient prises du surplus accumulé non affecté.

Que les tablettes des élus sortants soient offertes gracieusement pour leurs années de service au sein du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

270-10-2021 **3.2 Adoption du plan de sécurité civile**

Attendu que la Municipalité a procédé à la rédaction d'un nouveau plan de sécurité civile puisque celui anciennement en place demeure introuvable;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à son adoption

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le plan de sécurité civile tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

271-10-2021 **3.3 Demande de sabbatique – membre du personnel du service d'incendie de Ste-Christine**

Attendu qu' une demande est parvenue du Service des incendies de Ste-Christine pour l'autorisation de congé sabbatique;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine investit beaucoup d'argent à la formation des nouveaux pompiers;

Attendu que le conseil municipal veut faciliter l'intégration des pompiers qui souhaitent revenir au sein du service des incendies;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise un membre du personnel du service des incendies à se prévaloir un congé sabbatique d'une durée maximale de deux ans lorsque nécessaire afin qu'il conserve son ancienneté.

Qu'au-delà de deux ans, le conseil municipal autorise toute de même la réintégration du membre du personnel du service des incendies après le congé sabbatique, s'il y a un poste disponible. Dans ce cas-ci les années d'ancienneté accumulées par le membre recommencent à zéro.

Adoptée à l'unanimité

272-10-2021 **3.4 Prévisions budgétaires 2022 – Service de prévention en incendie de la MRC d'Acton**

Attendu que conformément à l'article 6 de l'Entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies, la MRC d'Acton a fait parvenir aux municipalités le projet de budget 2022 pour le service de prévention des incendies;

Attendu que les municipalités de la MRC d'Acton faisant partie de l'entente ont jusqu'au 1^{er} novembre 2021 pour faire connaître son avis sur ce projet;

Attendu que le budget prévisionnel global 2022 pour le service de prévention des incendies s'élève à 69 437,75 \$;

Attendu que la part pour la Municipalité de Sainte-Christine s'élève à 7 677,42 \$ pour l'exercice financier 2022, soit une augmentation de 167,53 \$ en rapport avec l'année 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte les prévisions budgétaires 2022 soumises par la MRC d'Acton pour le service de prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

273-10-2021 **3.5 Résolution – report de formation pompier 1 – membre du personnel du service incendie non vacciné**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 214-08-2021 autorisant l'embauche et la formation de Messieurs Daniel Richard et Charles Richard entre autres;

Attendu que des discussions ont lieu au niveau gouvernemental concernant la vaccination obligatoire au niveau des pompiers;

Attendu qu'advenant une obligation de vaccination, Messieurs Daniel Richard et Charles Richard abandonneraient la formation de pompier 1 en cours de route;

Attendu que la formation de pompier 1 s'avère très dispendieuse et que le conseil municipal ne veut pas prendre de chance avec la possibilité d'abandon de la formation pompier 1;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine reporte la formation de pompier 1 de Messieurs Daniel Richard et Charles Richard ultérieurement.

Que le conseil municipal autorise le paiement des frais en lien avec l'annulation de l'inscription pour les deux pompiers.

Que la Municipalité de Sainte-Christine retire deux pompiers de la demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers effectuée par la résolution no 215-08-2021.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Tétreault, inspecteur municipal et Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint font un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

274-10-2021 **Pneus d'hiver**

Attendu que l'inspecteur municipal adjoint, Monsieur Daniel Richard, informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre (4) nouveaux pneus d'hiver pour le camion de voirie;

Attendu que des prix ont été demandés auprès de trois fournisseurs;

Attendu que la qualité des pneus proposée, les frais en lien avec le déplacement et le temps de main-d'œuvre n'offrent pas un avantage suffisant à la Municipalité pour justifier l'achat à l'extérieur de son territoire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Alain Clément,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat des pneus au garage Auto Mécanique Trottier de Sainte-Christine au coût de 1 600,00 \$, taxes en sus.

Que les sommes nécessaires à l'achat et à la pose des pneus soient prises du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

275-10-2021 **4.2 Demande du propriétaire du 651, 1^{er} Rang O**

Attendu que le propriétaire du 651, 1^{er} Rang O désire élargir son entrée de cour donnant sur le 1^{er} Rang O;

Attendu que pour élargir son entrée de cour, il est nécessaire de procéder à la coupe de la bordure d'asphalte adjacente à la rue sur une longueur approximative de trois (3) pieds;

Attendu que le propriétaire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à la coupe de la bordure;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le propriétaire du 651, 1^{er} Rang O à procéder à la coupe de la bordure de rue sur une longueur approximative de trois (3) pieds.

Adoptée à l'unanimité

276-10-2021 **4.3 Achat d'une remorque et d'un épandeur à sel**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a décidé de procéder elle-même au déneigement des stationnements de ses bâtiments municipaux;

Attendu que pour assurer le déglacage des divers stationnements, elle souhaite acquérir une sableuse;

Attendu que l'inspecteur municipal adjoint a trouvé une remorque et un épandeur à sel usagés à vendre sur la plateforme en ligne « Marketplace »;

Attendu que le vendeur demande 3 800 \$, taxes en sus pour l'épandeur à sel et la remorque;

Attendu que M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal et Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint ont procédé à la vérification des équipements et se déclarent satisfait de leur état;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une remorque et d'un épandeur à sel au montant total de 3 800 \$, taxes en sus.

Mandate Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint à procéder à l'immatriculation de la remorque, de modèle Artis, année 2015 et dont le numéro de série est le RF9884Q pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Ponceau à réparer – 1^{er} Rang Est

Après discussion entre les inspecteurs municipaux et les membres du conseil au sujet du ponceau à réparer dans le 1^{er} Rang Est, le conseil décide de prévoir les travaux relatifs à la réparation du ponceau dans les prévisions budgétaires 2022.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Gilbert Grenier n'a aucun compte rendu à effectuer concernant la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

277-10-2021 **5.2 Prévisions budgétaires 2022 – Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA et du Marché public

Mme Francine Tremblay fait un compte rendu concernant les activités de MADA.

M. Alain Clément, conseiller responsable du Marché d'ici Ste-Christine fait un compte rendu des activités tenues au marché public.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

278-10-2021 7.1 **Règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques**

Attendu que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2 r. 22) est adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Attendu que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

Attendu qu' il est du devoir de la Municipalité de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

Attendu que par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi de subventions sous forme d'avance de fonds remboursables;

Attendu que ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que par ce programme, la Municipalité vise la protection de l'environnement;

Attendu que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* octroient à la Municipalité la compétence d'accorder toute aide jugée appropriée en matière d'environnement;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 7 septembre 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

7.2 **Mandat MRC – Règlement pour bâtiments affaissés**

Les membres du conseil demandent à ce que des exemples de règlements leur soient présentés afin de réfléchir aux différentes possibilités.

279-10-2021 7.3 **Prévisions budgétaires 2022 – Service Régional d'inspection en bâtiments**

Attendu que la MRC d'Acton a dressé projet de budget pour l'exercice financier 2022 concernant le service régional d'inspection en bâtiments et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le projet de prévisions budgétaires 2022 concernant le service régional d'inspection en bâtiments tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

280-10-2021 **7.4 Octroi du contrat d'aménagement de l'installation septique de l'hôtel de ville**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a mandaté Avizo Experts-Conseils afin de procéder à l'étude de caractérisation du site et des sols pour l'hôtel de ville sis au 646, 1^{er} Rang Ouest;

Attendu que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions;

Attendu qu'un addenda a été produit ce matin même, ce qui laisse peu de temps aux soumissionnaires pour procéder à la correction de leur soumission;

Attendu que le conseil ne souhaite pas prolonger le délai inutilement pour procéder aux travaux de l'installation septique;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière à octroyer le contrat d'aménagement de l'installation septique de l'hôtel de ville dès la réception des soumissions demandées.

Un compte rendu sera effectué promptement aux élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Francine Tremblay fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault, fait un compte rendu concernant le soccer mineur.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2019-2023

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2019-2023.

- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2019-2023.

Ce règlement aura pour objet de décréter un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du Programme de la TECQ pour les années 2019-2023.

10.2 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit.
- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit.

Ce règlement aura pour objet de décréter un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit sur un terme de 5 ans et renouvelable pour un terme de 5 ans à chaque renouvellement.

281-10-2021 **10.3 Demande de copie d'enregistrement de l'audience de la CPTAQ**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a assisté, le 14 septembre dernier à une rencontre publique avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une demande d'exclusion;

Attendu que la Municipalité souhaite obtenir une copie de l'enregistrement de l'audience de la CPTAQ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à demander une copie de l'enregistrement de l'audience de la CPTAQ du 14 septembre dernier au coût de reproduction de 45,75 \$ par heure d'enregistrement plus le coût du CD.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Le maire M. Jean-Marc Ménard en profite pour faire un compte rendu du congrès de la Fédération québécoise des municipalités auquel il a assisté.

282-10-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Tremblay,

Appuyé par M. Alain Clément,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h56.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire